

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
du Grand Est**

Avis n° 2025- 200		
Commission plénière du 15 décembre 2025 Présidence : Jean-François Silvain	Objet : Avis sur la liste des végétations correspondantes aux habitats déterminants ZNIEFF dans la région Grand Est	Vote en conseil plénier : Avis favorable avec recommandations

Contexte

Après un état des lieux mettant en avant une forte hétérogénéité entre les listes ZNIEFF des anciennes régions, la DREAL a émis le souhait de se doter d'une nouvelle liste homogène des habitats déterminants ZNIEFF à l'échelle de la région Grand Est.

Le travail a été mené par les Conservatoires botaniques du territoire (CBAL et CBNBP) en étroite collaboration avec le CSRPN Grand Est à l'occasion de nombreuses commissions et groupes de travail.

Sur la base de la nomenclature phytosociologique (niveau du syntaxon élémentaire, *i.e.* l'association) avec une correspondance à la typologie EUNIS, la méthodologie repose sur un système de cotation à trois niveaux :

- **Cotation 1 :** la présence d'une seule association justifie la validation d'une ZNIEFF ;
- **Cotation 2 :** au moins quatre associations sont nécessaires à la validation d'une ZNIEFF ;
- **Cotation 3 :** associations accompagnatrices aidant à la délimitation d'une ZNIEFF.

Les critères retenus sont la rareté, la menace et la patrimonialité, avec exclusion des végétations fortement anthropisées ou dominées par des espèces exotiques. Le niveau de l'alliance a aussi fait l'objet d'une correspondance en retenant la notation la plus élevée des associations à l'intérieur du syntaxon considéré.

L'étude couvre quatre territoires biogéographiques : les plaines du Bassin parisien, le Plateau lorrain et Ardennes, le Massif vosgien et la Vallée du Rhin et Jura.

Sur 1004 associations recensées, 693 (69 %) sont déterminantes. Les résultats concernant les alliances sont similaires avec 201 alliances recensées pour 171 déterminantes (85%).

Toutefois, des lacunes et des limites dans les connaissances actuelles ont pu être observées. Il s'agira donc d'actualiser régulièrement ce document.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur la question suivante :

- Est-ce que la liste des habitats déterminants ZNIEFF est pertinente afin de répondre aux enjeux de connaissance et de protection sur le territoire de la région Grand Est ?

Supports de réflexion

- Le diaporama de présentation lors de la séance du CSRPN
- La note méthodologie accompagnée de la liste des habitats déterminants ZNIEFF (*Soucanye de Landevoisin C.-A., Billod G & Lajoux C., 2025. Liste d'habitats déterminants ZNIEFF en région Grand Est. Note méthodologique. Conservatoire Botanique de Lorraine, Conservatoire Botanique National du Bassin parisien, Conservatoire Botanique d'Alsace. DREAL Grand Est., 15p+Annexes*)
- Le tableur recensant toutes les végétations déterminantes ZNIEFF à l'échelle des différentes régions biogéographiques

Analyse

Initiée voici 5 ans, cette liste fait suite à de nombreuses consultations notamment de la commission CSB du CSRPN qui remercie les CBN pour la qualité de leur travail et de leur écoute attentive. Aussi le projet a pu être amendé par :

- La mise en œuvre d'une cotation au niveau de l'alliance et de la sous-alliance permettant la prise en compte d'associations peu ou mal connues et non décrites,
- La prise en compte d'avis d'experts sur la cotation de certaines associations végétales dans certaines zones biogéographiques.

L'analyse du tableur montre tout l'intérêt d'une description des habitats au niveau de l'association végétale :

- Ainsi pour les pelouses sur le plateau lorrain, il faut au moins aller à la sous-alliance, voir à l'association pour ne pas dégrader la note de l'habitat,
- Il en est de même pour les végétations annuelles acidiphiles, les prairies hygrophiles oligotrophes, mais aussi de magnocariçales et les d'herbiers aquatiques.

Aussi on ne peut qu'inciter les partenaires des CBN à mettre en œuvre les moyens permettant de développer la clé de détermination et d'un guide d'identification des végétations déterminantes ZNIEFF.

Cette liste d'habitats comportant les niveaux de détermination 1, 2 et 3 constitue *de facto* une première approche de la rareté des habitats pour les quatre régions biogéographiques du Grand Est. Aussi la diffusion, la plus large possible, de cette liste permettra de mettre en avant cet enjeu majeur auprès de tous les intervenants devant défendre leurs protections. Leur prise en compte par les bureaux d'étude dans les projets d'aménagements sera à contrôler précisément.

Avis du CSRPN

Favorable

Cette liste d'habitats déterminants ZNIEFF est validée et le CSRPN sera intéressé par un retour après application de cette liste dans la révision ou la création de nouvelles ZNIEFF.

La détermination d'une association végétale requérant des compétences pointues, la détermination des ZNIEFF sera basée sur les habitats, l'alliance ou la sous alliances.

Fait le 16 janvier 2025



Le président du CSRPN Grand Est
Jean-François SILVAIN